



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

18 JUIN 2025

LA MINISTRE

N/Réf : SCR/2025D/205

V/Réf :

Madame la Présidente de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Commissions,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Groupes,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Vous avez été nombreux à m'alerter sur le devenir de la filière de l'agriculture biologique et à exprimer de vives préoccupations à ce sujet. Sensible à vos sollicitations, je tiens à vous apporter les éléments suivants et ainsi témoigner du soutien indéfectible du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) à l'ensemble des acteurs de la filière.

Tout d'abord, l'agriculture biologique est un système global de production agricole qui allie le respect de la biodiversité, les bonnes pratiques environnementales, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal. C'est un système de production vertueux qu'il est absolument nécessaire de préserver et de faire prospérer.

C'est dans cette trajectoire qu'à l'occasion de la célébration des 40 ans de la création du label agriculture biologique (AB) le 22 mai 2025, j'ai réitéré le plein engagement du Gouvernement en faveur de la filière. J'ai également rappelé l'ambition déterminée de l'État qui se décline à travers des objectifs ambitieux et renforcés. Il est notamment prévu, au sein du plan stratégique national, d'atteindre 18 % de surfaces agricoles utiles (SAU) en agriculture biologique à l'horizon 2027 et 21 % en 2030 dans la loi d'orientation agricole. D'aucuns voulaient réduire ces objectifs malgré les difficultés actuelles : je m'y suis opposée à l'automne dernier et je continue de m'y opposer en ce moment même dans le cadre de la révision à mi-parcours du plan stratégique national (PSN).

De plus, dans le cadre de la Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC) actuellement en consultation, le Gouvernement a souhaité mettre en exergue les externalités positives de cette agriculture durable : résistance accrue face aux sécheresses, accumulation du carbone dans les sols, réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment. Mais surtout, un objectif de consommation ambitieux pour les produits bio y est fixé.

.../...

Je souhaite à ce titre souligner que l'atteinte des objectifs de la loi « EGAlim » (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous en restauration collective) constitue un levier puissant pour soutenir la consommation de produits issus de l'agriculture biologique. Il est donc essentiel que les acteurs se mobilisent pleinement pour atteindre au plus vite 20 % de produits bio dans les repas servis en restauration collective. Outre l'accès à une alimentation de qualité et durable pour les convives, c'est la garantie de débouchés stables aux producteurs français, pour qu'ils s'engagent dans des pratiques vertueuses, tout en préservant leur rémunération, et ainsi répondre à l'enjeu crucial de souveraineté alimentaire de la France. Je lancerai, dans les semaines à venir, un grand chantier de la restauration collective afin de lever les freins à l'achat de produits locaux et de qualité dans les cantines : c'est un levier supérieur pour aider aux transitions climatiques et environnementales.

Pour soutenir plus largement la consommation de produits bio auprès du grand public, mon ministère a financé une campagne de communication massive de 5 M€ qui vient d'être lancée fin mai. Pour 2026, nous sommes en train de mobiliser des fonds européens pour assurer la bonne continuité des actions de communication en faveur de l'agriculture biologique.

Par ailleurs, il me paraît essentiel de faire valoir le soutien du MASA aux filières en agricultures biologiques, qu'il s'agisse d'aides à la structuration, au maintien ou à la conversion. A travers l'écorégime, le crédit d'impôt bio, l'aide à la conversion en agriculture biologique et le Fonds Avenir Bio, c'est près de 700 M€ de crédits nationaux et européens qui sont programmés spécifiquement pour la seule agriculture biologique en 2025, outre les crédits dont ces filières sont bénéficiaires, au même titre que les producteurs conventionnels.

Enfin, comme vous le savez, les échanges sont en cours avec l'ensemble des professionnels concernant la révision du Plan stratégique national pour 2026. Comme je m'y suis engagée auprès des représentants de l'agriculture biologique, une partie du reliquat sera dédiée spécifiquement à l'agriculture biologique. Là encore : c'est une dérogation que j'ai obtenue à la règle budgétaire en permettant la conservation d'une partie de reliquats non consommés par une filière.

Aussi, soyez certains de mon entière mobilisation en faveur de l'agriculture biologique et de ses acteurs, dont je mesure l'engagement au quotidien et l'excellence des productions. Par ce courrier, j'en appelle à la mobilisation de tous pour que nous atteignons au plus vite les objectifs EGALIM en restauration collective, et parallèlement que les SAU en agriculture biologique progressent dans une dynamique à la hauteur de nos ambitions.

La valorisation de l'agriculture biologique française revêt un caractère essentiel : elle est un pilier de notre politique agricole, alliant souveraineté alimentaire et transitions climatiques et environnementales.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente de l'Assemblée nationale, Mesdames et Messieurs les présidents de Commissions, Mesdames et Messieurs les présidents de Groupes, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de ma considération distinguée.



Annie GENEVARD